

L'ECHO des Tribunaux

Journal Hebdomadaire

DE JURISPRUDENCE ET DE NOUVELLES JUDICIAIRES.

(FRANÇAIS ET ANGLAIS)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR La Cie de Publication "L'Echo des Tribunaux"	BUREAU : No 97, RUE ST-JACQUES.	ABONNEMENT	
		Un an - - - - -	\$4.00
		Six mois - - - - -	2.25
		Trois mois - - - - -	1.25

Vol I.

MONTREAL, LUNDI, 14 NOVEMBRE 1898.

No 10.

Secrétaire de la Redaction :
J. T. R. LORANGER

Nos Collaborateurs.

Montréal :

- H. C. ST-PIERRE C. R.,
- Hon. P. E. LEBLANC, C. R.,
- LOMER GOUIN, M. P. P.,
- J. CRANKSHAW,
- H. J. CLORAN.

- Québec : J. A. LANE.
- Trois-Rivières : J. A. TESSIER.
- Sherbrooke : J. E. GENEST.
- Joliette : F. O. DUGAS.
- Ste-Scholastique : J. D. LEDUC.
- Beauharnois : J. G. LAURENDEAU.
- St-Hyacinthe : A. M. BEAUPARLANT.
- Sorel : A. A. BRUNEAU, M. P.
- Arthabaska : J. S. DOUCET.
- Kamouraska : G. C. CHAGNON.

SOMMAIRE

Carnet. — Homestead : la loi du homestead est inefficace. — Mode de prêter le serment. — Jurisprudence. — Avis de faillites. — Ventes par les shérifs. — Séparations de biens. — Bulletins des causes en Cour supérieure et en Cour de circuit. — Causes célèbres : Les Chauffeurs (suite).

CARNET

M. Alphonse Bernier, avocat et professeur à l'Université Laval, a été nommé membre examinateur du Barreau de Québec, en remplacement de M. Alphonse Pouliot, nommé greffier de la Cour criminelle.

On annonce comme un fait accompli la nomination de M. Achille Carrier à la position de magistrat stipendiaire pour les comtés de Terrebonne, Joliette et Deux-Montagnes.

La Stadacona Water Light and Power Company désire amender son acte d'incorporation (60 Vict., chap. 78) et donne avis qu'elle s'adressera à la législature à cette fin.

Le village de Windsor Mills désire s'ériger en municipalité de ville, sous le nom de Windsorville, conformément aux dispositions du chapitre I du titre XI des statuts révisés de Québec.

On désire obtenir une charte d'incorporation, sous le nom de "The Eastern Townships Light, Power and Carbide Company, pour manufacturer l'électricité, le gaz et autres luminaires ; capital : \$50,000 ; siège social : Hatley-Nord, Stanstead.

A l'avenir, MM. les avocats qui demanderont à produire un plaidoyer, après avoir été forcés par la partie adverse, sont priés de produire "instanter" le plaidoyer en question avec leur motion. Dans le cas contraire, leur motion sera renvoyée. C'est ce que l'hon. Juge Dorion a décidé, vendredi dernier.

Cette mesure est prise afin d'accélérer la marche de la procédure et de permettre au tribunal de décider de l'opportunité de tel permis.

A NOS LECTEURS.

Dorénavant, notre journal paraîtra à huit pages, deux fois par semaine, le lundi et le jeudi. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré du surcroît de travail et de dépenses que nous fait encourir le désir d'améliorer notre publication, et que le bulletin judiciaire que nous donnons aujourd'hui pour la première fois sera accueilli avec plaisir par les abonnés de l'"ECHO". Nous pensons être bientôt en position de donner un semblable bulletin pour tous les districts ruraux. Nous sommes à faire des arrangements dans ce but et le succès semble devoir couronner nos efforts. Ces tableaux de nos affaires juridiques seront très utiles au Barreau et aux hommes d'affaires, et, vu le prix modique de l'abonnement à notre journal, nous espérons voir en peu de temps augmenter nos listes d'abonnés. Nous avons confiance que le public nous tiendra compte des efforts que nous faisons pour lui offrir une publication contenant tous les renseignements de nature à l'intéresser.

Nous prions MM. les greffiers ou députés-greffiers des districts ruraux de nous faire parvenir, deux fois par semaine, un bulletin des causes émanées dans leur district. Nous paierons aux personnes qui se chargeront de nous faire parvenir ce bulletin judiciaire douze piastres par années et même leurs déboursés.

La forme adoptée dans notre journal sera celle que nos agents devront suivre.

LA REDACTION.